



Chantier politique

JOURNAL SUR LES AFFAIRES POLITIQUES

Publié par le Parti marxiste-léniniste du Québec • bureau@pmlq.qc.ca • www.pmlq.qc.ca

21 mars 2019

Numéro 5

Joignons-nous à la Marche de l'énergie des travailleurs d'ABI! Pour une convention collective négociée que les travailleurs jugent acceptable!



- **Alcoa doit payer pour son bloc d'énergie à taux préférentiel!**

Mise au point

- **C'est le peuple qui paie la note des subsides du gouvernement québécois aux grandes entreprises**
- *Normand Fournier* -

Les travailleurs prennent la parole

- **La seule façon de régler le conflit, c'est de s'asseoir avec le syndicat et de travailler pour en arriver à une convention négociée**
- *André Racicot* -
- **Après 14 mois, le gouvernement Legault doit saisir le message que les travailleurs d'ABI ne vont pas accepter n'importe quoi**
- *Un travailleur du secteur de la métallurgie du Lac-Saint-Jean*
 - **Agir ou être inutile!**
- *Richard Goyette* -

Joignons-nous à la Marche de l'énergie des travailleurs d'ABI!

Pour une convention collective négociée que les travailleurs jugent acceptable!



Depuis que les travailleurs en lockout de l'aluminerie ABI à Bécancour ont courageusement et massivement rejeté l'offre et le protocole de retour au travail dictés par le cartel Alcoa/Rio Tinto [1], le 11 mars dernier, la revendication pour un règlement immédiat du conflit au moyen d'une convention négociée qui respecte les travailleurs se fait de plus en plus entendre.

Le cartel de propriétaires pensait que les travailleurs d'ABI seraient épuisés par le conflit et accepteraient leur offre inacceptable ou seraient à tout le moins désapprouvés par les médias et la population du Québec s'ils la rejetaient. En fait, le rejet de l'offre et du protocole, suivi de multiples interventions du syndicat et des travailleurs dans les médias, dans la communauté et parmi les travailleurs, ont exposé sur la place publique le caractère frauduleux et arrogant du cartel et son objectif de briser les reins du syndicat pour abaisser les conditions de travail à l'usine et dans la communauté. Il est temps maintenant d'intensifier les prises de parole pour réclamer une convention négociée acceptable aux travailleurs, respectueuse des travailleurs et de leur syndicat, et réclamer aussi que le gouvernement du Québec force Alcoa à payer pour le bloc d'électricité qui lui est réservé à tarif préférentiel. Le lockout n'est pas une « force majeure », mais une opération planifiée aux motifs sinistres contre les travailleurs, la communauté et la société. C'est le même objectif antiouvrier et antisocial qu'Alcoa poursuit partout où il opère dans le monde, comme le font tant d'autres grands intérêts privés supranationaux avec l'appui des États qu'ils ont à leur disposition. Les travailleurs d'ABI font une contribution remarquable à la lutte pour assurer la défaite de ces attaques.

Tous avec les travailleurs d'ABI !

Note

1. Pour en savoir plus sur le rejet de l'offre et du protocole de retour au travail et les enjeux de ce lockout, lire les numéros de *Forum ouvrier* du **7 mars** et du **14 mars** 2019.

Alcoa doit payer pour son bloc d'énergie à taux préférentiel!



Les 26 et 27 mars, les travailleurs en lockout d'ABI et leurs alliés organisent la Marche de l'énergie. Celle-ci se tient en deux temps : une marche dans la ville de Trois-Rivières, le 26 mars, et une marche à Québec, le 27 mars, qui se termine à 11 heures par une cérémonie devant l'Assemblée nationale.[1] Les nombreux sympathisants des travailleurs d'ABI sont invités à se joindre aux marcheurs et à les accueillir à leur arrivée à l'Assemblée nationale.

La marche a pour but de faire rouvrir le contrat d'énergie entre le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et Alcoa. Selon le gouvernement, le contrat permet à Alcoa de ne pas payer pour son bloc d'énergie qui lui est réservé à tarif préférentiel dans une situation où il est affecté par un lockout, lequel est qualifié de « force majeure » hors de son contrôle. Ce contrat n'est pas un contrat d'affaires à avantage mutuel, mais l'imposition d'un diktat unilatéral de l'entreprise contre les travailleurs et la société, appuyé par le gouvernement.

Le gouvernement du Québec est extrêmement complaisant et fourbe dans cette affaire. Il prétend faussement que rien ne peut être fait tant que le contrat n'est pas rouvert, et bien sûr c'est quelque chose qu'il ne veut pas faire. En même temps, il refuse de faire appliquer les termes du contrat qui dit on ne peut plus clairement qu'une force majeure doit être un événement « imprévisible, irrésistible et échappant au contrôle d'une Partie, qui retarde, interrompt ou empêche l'exécution, totale ou partielle par cette Partie de ses obligations en vertu du Contrat ». Or, c'est Alcoa lui-même qui est l'auteur du lockout, c'est lui qui l'a planifié et décrété. Le déroulement des événements a montré qu'il l'a fait pour briser le syndicat et abaisser les conditions de travail et de vie à ABI et dans la communauté. Il l'a fait en rejetant les efforts de négociation des travailleurs qui ont même consenti à des concessions pour en arriver à un contrat négocié qui n'élimine pas ce qu'ils ont gagné au fil des années et respecte le syndicat. Ce lockout n'est pas une « force majeure » même au sens où l'entend le contrat.

En refusant de prendre ses responsabilités, le gouvernement Legault aide à prolonger le lockout et envoie le message à tous les intérêts privés supranationaux qu'un « Québec ouvert aux affaires » est un Québec dans lequel les oligopoles peuvent agir contre les travailleurs, les communautés et la société en toute impunité, ce qui est inacceptable. Le gouvernement doit faire son devoir et forcer ABI à respecter son contrat en payant pour le bloc d'énergie qui lui est réservé à un taux

préférentiel. Il doit faire pression sur Alcoa pour qu'il lève le lockout et négocie avec les travailleurs et leur syndicat pour en arriver à une convention collective qu'ils jugent acceptable.

Note

1. Voici le déroulement de la marche en deux temps tel que décrit par le Syndicat des Métallos.

Mardi 26 mars : Étape Trois-Rivières jusqu'au secteur Sainte-Marthe du Cap

Rendez-vous à 8 h 30 au stationnement du Stade Stereo Plus, 1550 avenue Gilles-Villeneuve, Trois-Rivières

Départ à pied pour le bureau du ministre du Travail Jean Boulet (1500 rue Royale à Trois-Rivières)

Marche du bureau du ministre Jean Boulet de 10 h à midi, suivie d'un BBQ dans le stationnement du Sanctuaire, gracieuseté de la FTQ-construction. Des navettes ramèneront les marcheurs au Stade Stereo Plus à la fin de l'activité.

Mercredi 27 mars : Étape Place Laurier sur le Boulevard Laurier à Québec jusqu'à l'Assemblée nationale

Pour la marche : départ de la Place Laurier à 9 h

Pour le rassemblement : Assemblée nationale à 11 h

Vous êtes invités à accompagner les lockoutés marcheurs, si vous le souhaitez, ou à les rejoindre à 11 h directement devant l'Assemblée nationale (une navette ramènera ceux qui le souhaitent à la Place Laurier à la fin de l'événement)

Pour signifier votre intérêt ou pour toute information, contacter Daniel Mallette au 450-567-0170



Mise au point

C'est le peuple qui paie la note des subsides du gouvernement québécois aux grandes entreprises

- Normand Fournier -

Le journal *La Presse* du 14 janvier nous apprenait qu'Hydro-Québec va devoir payer 3 millions de dollars à Produits forestiers Résolu en remboursement de redevances hydrauliques. On sait aussi que le lockout des travailleurs d'ABI de Bécancour, qui dure depuis plus de 14 mois, cause une perte de revenu à Hydro-Québec qui se montait à 262 millions au 13 mars 2019. Le gouvernement Legault prétend qu'il ne peut rien faire parce qu'un lockout est considéré comme une « force majeure » dans le contrat d'électricité entre le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et Alcoa. Selon le gouvernement, cette clause libère la compagnie de son obligation de payer pour le bloc d'électricité qui lui est réservé à tarif préférentiel.

Cependant, les tarifs d'électricité seront haussés de 0,9 % à partir du 1er avril 2019. Dorénavant, à chaque année Hydro-Québec fait une demande de hausse de tarifs, pour répondre à la demande de rendement du gouvernement.



Manifestation devant le bureau de circonscription du premier ministre François Legault à l'Assomption, le 1er mars 2019

Hydro-Québec administre plus de 15 tarifs différents d'électricité, qui concernent 320 000 clients d'affaires. En comparaison, Hydro-Québec a plus de 4 millions de clients résidentiels et des fermes qui paient le tarif D (tarif domestique qui s'applique également aux exploitations agricoles).

Hydro-Québec, agissant en entreprise commerciale, refile les pertes à ses clients. Comme les consommateurs industriels bénéficient de tarifs préférentiels, ce sont les plus de 4 millions de clients résidentiels et les fermiers qui paient la facture.

Qu'est-ce qui se passe pour que le gouvernement et Hydro-Québec puissent agir de la sorte ?

Pour comprendre, nous devons remonter à 1981, lorsque le gouvernement a modifié le mandat original d'Hydro-Québec pour celui d'une « entreprise à vocation commerciale devant répondre à de nouveaux critères opérationnels ».

Discrètement, le gouvernement a révisé la *Loi sur Hydro-Québec* et a modifié son statut juridique et sa structure financière. Elle est devenue une société par actions. Son seul actionnaire est le gouvernement du Québec, auquel elle doit désormais verser un dividende annuel.

En vertu de cette loi, les tarifs sont ajustés de façon à dégager un bénéfice d'opération sur les activités courantes d'Hydro-Québec. Ce qui permet le versement d'un dividende à ce « nouvel actionnaire » d'Hydro-Québec, soit le gouvernement du Québec.

Depuis 1996, c'est la Régie de l'énergie qui établit annuellement les tarifs. Dans les années qui ont suivi, le gouvernement québécois a demandé aux autres sociétés d'État de lui verser leurs surplus accumulés et des dividendes annuels.

Ce sont les Québécois qui paient, de multiples façons, pour les attaques des monopoles privés mondiaux contre les travailleurs et les communautés. Ce sont eux qui ont payé pour l'abaissement des tarifs d'hydroélectricité payés par Alcoa pour ses trois alumineries au Québec en 2014, alors qu'Alcoa menaçait de les fermer si le gouvernement ne lui donnait pas ce qu'il voulait.

Les Québécois paient chèrement pour l'utilisation d'une société d'État comme manœuvre pour payer les riches au profit des intérêts privés mondiaux.



Les travailleurs prennent la parole

La seule façon de régler le conflit, c'est de s'asseoir avec le syndicat et de travailler pour en arriver à une convention négociée

- André Racicot -

Je crois que cette multinationale basée à Pittsburgh essaie de nuire au syndicat en pensant que les lois américaines de type « right to work » s'appliquent ici. Déjà, dans leur première offre, ils s'attaquaient aux libérations syndicales. C'est antisyndical et cela ne doit pas passer. Ils ont voulu toucher à l'ancienneté, au fonds de pension des travailleurs et les travailleurs ont consenti à certaines concessions afin d'obtenir un règlement.

En plus, concernant l'électricité, c'est tout le Québec qui paie pour eux avec cette question de la « force majeure ». Je ne comprends pas que nos ministres aient négocié cela, c'est invraisemblable. C'est la compagnie qui a déclenché le lockout, qu'elle ne vienne pas nous dire que c'est un phénomène hors de son contrôle. Cela n'a pas de sens. Quand le gouvernement a mis cette clause-là, il savait très bien que quand il y aurait une négociation, les compagnies utiliseraient cette clause, et c'est bien ce qui se produit en ce moment. En plus, c'est nous qui finançons le lockout, ce sont tous les Québécois qui paient pour cela. Ce geste-là de la compagnie a été planifié de long terme pour casser le syndicat.

Cet objectif d'Alcoa est inacceptable. Lorsque l'employeur a vu que le gouvernement les avantageait, cela a aggravé la situation des travailleurs. Quand il a présenté la deuxième offre, soi-disant pour dénouer l'impasse, il a présenté une offre inférieure à ce qui avait fait l'objet d'une négociation. C'est de l'antisyndicalisme pur et simple. En fait, il y a seulement une façon de régler le conflit, c'est de s'asseoir avec le syndicat et de travailler ensemble pour en arriver à une convention négociée. C'est la seule et unique manière.

La conclusion de tout cela, c'est qu'il est grand temps de régler le conflit. Cela fait 14 mois que cela dure. C'est l'employeur qui a mis les travailleurs à la rue. Les travailleurs ont toujours essayé de négocier, ils ont le même discours depuis le début : ils veulent négocier une convention, ils veulent une convention qui satisfait les travailleurs. Ils veulent une convention négociée et non imposée. Mais l'employeur ne veut pas négocier. C'est un manque de respect pour les travailleurs d'ABI et selon moi c'est un manque de respect pour toute la classe ouvrière du Québec. Si un employeur veut faire affaire au Québec avec une place de travail qui est syndiquée, il n'a pas le



choix, il doit respecter le fait qu'elle est syndiquée et négocier.

Il faut qu'on trouve une alternative à ce genre de comportements. Si on se laisse damer le pion par ces compagnies-là, on va perdre notre mot à dire sur les affaires qui nous concernent.

En finissant, je lève mon chapeau à ces travailleurs qui, après 14 mois de lockout, ont rejeté l'offre à 82 % et avec un taux de participation de 90 %.

André Racicot est président de la section locale 9291 du Syndicat des Métallos



Après 14 mois, le gouvernement Legault doit saisir le message que les travailleurs d'ABI ne vont pas accepter n'importe quoi

- Un travailleur du secteur de la métallurgie du Lac-Saint-Jean -



Les travailleurs d'ABI ont lancé un message au gouvernement Legault que celui-ci doit écouter. Alcoa a décrété un lockout afin de réorganiser unilatéralement toutes les conditions à l'usine. Malgré le fait que ces compagnies-là se sont organisées au fil des années pour continuer à opérer à un certain niveau pendant les conflits, que maintenant les cuves ne sont plus gelées, et les cadres maintiennent un niveau de production minimum, ce qui fait en sorte que notre rapport de force a diminué ; malgré le fait que ces gouvernements prennent tout le temps le parti de ces multinationales-là, qu'elles ont tellement d'entrées dans ces gouvernements qu'à un moment donné, le rapport de force devient totalement disproportionné ; malgré tout cela, même après 14 mois dehors, deux hivers, les travailleurs ont lancé le message que ce n'est pas vrai qu'ils vont se mettre à genoux. Ce n'est pas vrai qu'ils vont accepter n'importe quoi.

Le premier ministre a une responsabilité là-dedans. Les multinationales profitent d'avantages importants. Oui Alcoa est une entreprise privée avec des actionnaires cotés en bourse, mais elle profite largement de nos ressources naturelles, qui sont publiques. Si ces entreprises viennent ici, qu'elles profitent de nos ressources, il faut qu'en contrepartie, pour assurer un équilibre, qu'elles doivent entre autres choses écouter les travailleurs qui viennent de leur lancer, à elles et au premier ministre, ce message clair. Le premier ministre n'est pas le premier ministre des multinationales, il est le premier ministre de tout le monde, y compris des dirigeants de la compagnie. Ce que disent les travailleurs, et ce que dit la population elle aussi, je pense, c'est que

ça prend un contrat négocié acceptable aux deux parties, pas imposé. Le syndicat a mentionné qu'il a fait des concessions importantes. Mais Alcoa veut passer la gratte au complet. Il se refuse à tout compromis. Je n'appelle pas cela de la négociation. Ce n'est pas de la négociation que de présenter un protocole de retour au travail qui va durer 10 mois, peut-être plus, et qui peut même être suspendu ou annulé. Ce n'est pas vrai qu'on peut accepter ça.

En plus, c'est quoi cet argument de la force majeure ? Comment est-ce qu'ils ont fait pour convaincre le gouvernement que le lockout qu'ils ont décrété est un cas de force majeure ? Je pense qu'il faut contester cela juridiquement. Contester la définition et l'argumentaire qui est donné de ce lockout comme une force majeure. Tout le monde rejette cette définition, mais on n'a pas envoyé d'huissier pour dire à Alcoa qu'on conteste sa définition et son argumentaire. La compagnie comprend cela comme une invitation à continuer dans la même voie et ça lance le même message aux autres entreprises du genre.

En conclusion, une négociation c'est des enjeux, c'est des compromis. Chaque partie évolue dans une négociation. Alcoa ne veut pas évoluer. Elle dit qu'elle a une culture et qu'elle va l'imposer partout. La compagnie doit reculer et le gouvernement doit exercer une pression pour qu'elle recule. Les travailleurs ont besoin de rentrer dans l'honneur, dans une situation de respect. Ils ont besoin de panser leurs plaies. Le gouvernement doit les appuyer pour qu'ils puissent le faire.



Agir ou être inutile!

- Richard Goyette -



Les travailleurs d'ABI devant le bureau de circonscription du député Donald Martel, le 1er mars 2019

D'entrée de jeu, il n'est nullement de mon intention de me prononcer sur le fond du conflit opposant ABI et ses salariés. Je laisserai les travailleuses, les travailleurs ainsi que leur organisation faire les déclarations qui s'imposent. C'est pourquoi j'aborderai le conflit selon un aspect qui me paraît fondamental d'autant plus qu'il concerne l'ensemble des citoyens du Québec : la démission de nos élites politiques.

D'abord un bref retour sur la stratégie de (non)-négociation de l'entreprise multinationale qui révèle son objectif d'endiguement des revendications des salariés. ABI mise sur l'essoufflement de la résistance ouvrière et l'abandon de ceux-ci par un gouvernement acquis à un libéralisme

débridé.

Voyons plus avant de quelle manière la stratégie patronale s'exprime :

1. Déposer des offres, sachant qu'elles sont inacceptables afin de bloquer dès le départ la négociation ;
2. Saborder ou bloquer le processus de négociation afin de miner le climat de travail à la table ;
3. Chaque nouvelle offre patronale est réductrice de l'offre antérieure démontrant que son désir de négocier est nul ;
4. Refuser l'arbitrage de la convention collective alors que ce processus sortirait les parties de l'impasse ;
5. Proposer un protocole de retour au travail inacceptable afin de bien réaffirmer que non seulement il n'y aura pas de négociation, mais que même le retour au travail se fera dans des conditions qui aura pour seul objet d'avilir les salariés.

Dans un tel contexte, en laissant pourrir la situation, le gouvernement du Québec valide le mode de négociation sauvage qui prévaut chez ABI. Il affirme, à la face du monde du travail, autant national qu'international, que l'on peut négocier de mauvaise foi au Québec, et ce en toute impunité. En serait-on revenu à la « Belle époque » du duplessisme ? N'est-il pas inusité d'avoir à rappeler au premier ministre, Monsieur Legault, à ses ministres et à ses députés, qu'ils ont été élus par la population du Québec et non par les multinationales et la grande entreprise ?

Trop souvent nos chroniqueurs bien dociles des médias institutionnels, habiles à commenter le conflit chez ABI, passent sous silence que dans notre régime politique, chaque député représente la population de son comté. Quant aux ministres responsables de dossiers spécifiques, ne représentent-ils pas aussi la population du Québec ? Se pose aussi la question : pourquoi ABI bénéficie-t-elle auprès des autorités provinciales d'un statut d'exception qui la place au-dessus des obligations auxquelles doit se soumettre tout citoyen québécois ? Dit plus clairement : pourquoi la multinationale ABI ne peut-elle être remise à l'ordre ? Il semble que ce soit le cas et nous aimerions en connaître les raisons. Qu'une multinationale, délibérément et de façon aussi affirmée, remette en question, autant dans la forme que dans le fond, les règles dont nous nous sommes dotés afin d'en arriver à la conclusion de contrats de travail négociés devrait-il nous surprendre ? Dans la mesure où le grand capital nous considère, encore à ce jour, comme faisant partie de l'arrière-cour de son empire, la réponse est « non ». Reste à savoir si le gouvernement du Québec contribue à maintenir cette image auprès de celui-ci.



On nous répondra que, pour le développement du Québec et le maintien d'une économie prospère, le gouvernement doit agir de façon responsable et voir aux intérêts de ceux qui, en investissant chez nous, participent à notre Québec moderne. Mais là, on est loin de cet énoncé de principe. ABI par ses agissements déplorables n'aide en rien le développement du Québec. Nous pouvons plutôt démontrer qu'il corrompt le mode de négociation et sape l'autorité de l'État québécois en se

riant de lui. Quoi, le gouvernement de Legault ne se rend-il pas compte qu'ABI est à détruire un modèle industriel qui se compose d'emplois de qualité rentable non seulement pour les seuls travailleurs, mais aussi pour l'ensemble des caisses de l'État ? On constate, en effet, que les gouvernements qui se succèdent à la barre du Québec favorisent désormais le développement et l'instauration d'emplois précaires et de piètre qualité dans le but avoué d'attirer des investisseurs qui n'ont aucun intérêt pour notre modèle sociétal.

Si le gouvernement du Québec ne peut imposer le modèle de paix industrielle qui s'est imposé chez nous, ou d'ailleurs la négociation de mauvaise foi est interdite, qui le fera ?

Il faut se questionner sur l'utilité de ce type de gouvernement ne détenant que des pouvoirs limités et qui dans son action se montre incapable d'imposer des règles de droit qui interdisent le mépris qu'affichent certains à l'endroit des citoyens du Québec : il ne peut prétendre à quelque légitimité que ce soit. Détiendrait-il la totalité des sièges de l'Assemblée nationale qu'il serait d'autant plus inutile.

En conclusion, le gouvernement du Québec est face à un choix on ne peut plus simple : agir ou être inutile.

Richard Goyette est avocat du travail et ex-directeur général de la FTQ-Construction.



LES ARCHIVES DE CHANTIER POLITIQUE | ACCUEIL

Lisez *Chantier politique*

Website: www.pmlq.qc.ca Courriel: bureau@pmlq.qc.ca